



DEFENDDEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 39^{ème} session ordinaire

Point 6 : Adoption du rapport sur l'Examen périodique universel (EPU) de Djibouti

Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

Monsieur le Président,

DefendDefenders et l'Observatoire djiboutien pour la promotion de la démocratie et des droits humains (ODDH) ont pris note des réponses du gouvernement djiboutien aux recommandations qu'il a reçues. Nous l'appelons à mettre en œuvre sans délai celles qu'il a acceptées, tenant notamment à la ratification d'instruments juridiques internationaux ou à l'acceptation de syndicats libres et indépendants. Nous regrettons que Djibouti ait refusé de s'engager à offrir une invitation ouverte et permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, alors que le manque d'évaluation indépendante de la situation des droits humains dans le pays se fait cruellement sentir.

Le 15 avril 2018, deux jours après être rentré de Genève, où il avait participé aux pré-sessions de l'EPU, Kadar Abdi Ibrahim a été brièvement détenu et son passeport confisqué par des agents du Service de la documentation et de la sécurité (SDS). Il se trouve depuis dans l'impossibilité de quitter le pays. Djibouti ayant accepté les recommandations 129.97 et 129.202 sur la lutte contre les actes de menaces, de harcèlement et d'intimidation et la conduite d'enquêtes sur tout acte commis à l'encontre des défenseurs des droits humains, nous demandons au gouvernement : Quand son passeport lui sera-t-il rendu ?

Djibouti s'est engagé à prévenir l'usage excessif de la force contre des civils par les forces de sécurité, notamment lors de manifestations et d'élections (recommandation 129.73). Or, le gouvernement a dans le même temps refusé d'« améliorer les programmes de formation des forces de sécurité pour mettre fin aux actes de répression violente de manifestations pacifiques » (129.51). Nous craignons que cette incohérence ne traduise en fait un manque de volonté politique du gouvernement de mettre en œuvre ses obligations.

En effet, Djibouti a accepté la recommandation 129.95, l'appelant à mettre en œuvre neuf recommandations acceptées lors du deuxième cycle de l'EPU. Nous saluons la persistance de la Zambie, auteure de cette recommandation. Toutefois, son contenu avait déjà été accepté en 2013. Il est resté lettre morte. Djibouti va-t-il, tous les quatre ans et demi, se représenter devant ce Conseil en promettant d'appliquer les recommandations du cycle précédent ? Ou bien va-t-il enfin agir en conformité avec ses engagements ?

Je vous remercie de votre attention.